

---

## Intervention du SNPTES lors du CNESER du 21 AVRIL : crise sanitaire et modalités de contrôle des connaissances devant être mises en place par les établissements d'enseignement supérieur

---

Le SNPTES, lors de la séance du CNESER du 21 avril réuni en visioconférence a rappelé, en ce qui concerne les modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC), son attachement au respect des circuits d'instruction et de validation réglementaires permettant un débat démocratique et large de tous les acteurs des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi les conseils de composantes, les CFVU et les CA doivent être réunis à distance et délibérer sur les nouvelles MCC car, dans cette période exceptionnelle de crise sanitaire, les directions d'établissement ne peuvent décider seuls. Pour le SNPTES l'étudiant doit être mis au cœur des décisions. Cette crise sanitaire majeure ne permet plus, à ce dernier, de se former et de préparer les examens sereinement et, parfois, dans de dignes conditions.

De nombreux étudiants sont isolés, et vivent dans des conditions précaires, parfois loin de leurs proches, en rupture numérique rendant particulièrement stressante leurs conditions d'étude et de préparation aux examens. La perte de revenus liés aux conditions économiques rend encore plus anxiogène cette période. De plus les familles des étudiants vivent aussi ces difficultés liées à la crise sanitaire et économique et cela impacte la bonne santé psychologique et le moral de nombre d'étudiants et d'étudiantes.

Dans le respect des avis des équipes pédagogiques, le SNPTES demande que la bienveillance soit la règle pour la mise en œuvre des examens et les délibérations des jurys. Ces modalités d'examens exceptionnelles devront être en cohérence avec les conditions de travail des équipes pédagogiques et des personnels BIATSS.

*Choisy-le-Roi, le 22 avril 2020*